Délégation régionale
Martinique

Fort-de-France, le vendredi 19 décembre 2014

A

Assistante : Sandra SALINIERE-HO
☎ 05 96 70 07 13

N°420/AP/SSH/2014
OBJET : Formations intra 2015
PJ : 1 tableau de recensement des besoins de formation intra année 2015
1 cahier des charges
1 accusé de réception
1 délibération sur les formations payantes

Monsieur le Sénateur Maire,

L'offre de formations inter-collectivités 2015 élaborée par la délégation régionale Martinique du CNFPT Martinique est actuellement en ligne sur notre site internet : www.cnfpt.fr. Vous pouvez d'ores et déjà inscrire en ligne vos agents dans les domaines correspondant aux politiques publiques.

Cependant, si votre collectivité a décidé de mettre en œuvre des projets de modernisation de ses services qui nécessitent une certaine expertise, notre équipe est en capacité de vous accompagner dans ces réalisations qui s'inscrivent dans nos champs d'intervention. Ainsi, nous pouvons mettre en place des formations « intra », au sein de vos services, avec vos agents sur la thématique idoine. Je vous invite donc à nous communiquer **avant le 31 janvier 2015**, délai impératif, les besoins en formation intra de votre collectivité. Passé ce délai, nous ne pourrons pas les prendre en charge. Vos besoins seront donc examinés par la suite avec votre direction des ressources humaines et nous conviendrons ensemble de la programmation des formations collectives dans vos locaux. Il est rappelé que les formations dites « intra » seront organisées selon les modalités suivantes :

- Toutes les prestations relatives à la pédagogie et aux intervenants sont à la charge de la délégation à l'exception des formations payantes (ci-joint copie de la délibération du Conseil d'administration du CNFPT du 5 novembre 2014 sur les formations payantes) ;
- Conformément à la délibération du Conseil d'administration du CNFPT du 25 janvier 2012, les frais de restauration des stagiaires ne sont pas pris en compte par le CNFPT ;
- Les sessions de formation se dérouleront dans vos locaux ;
- L'inscription des agents et les convocations s'effectueront en ligne ;
- A l'issue des formations, une attestation de formation sera délivrée en ligne par le CNFPT à chaque participant ;
- Les formations programmées au catalogue peuvent être délocalisées dans votre collectivité.

.../...

Un bilan des formations « intra » réalisées tout au long de l'année 2015 vous sera adressé en fin d'année.

Persuadés de l'intérêt de cette démarche d'accompagnement au changement que nous menons déjà auprès de plusieurs collectivités, nous espérons que vous répondrez favorablement à notre proposition. Nous restons à votre disposition pour tout éclairage complémentaire et vous invitons à remplir obligatoirement le tableau joint en annexe ainsi que le cahier des charges et à nous en faire retour **au plus tard le 31 janvier 2015**.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Michel JEAN-BAPTISTE
Délégué Régional

Délégation régionale
Martinique

Fort-de-France, le vendredi 19 décembre 2014

A

Assistante : Sandra SALINIERE-HO
☎ 05 96 70 07 13

N°420/AP/SSH/2014
OBJET : Formations intra 2015
PJ : 1 tableau de recensement des besoins de formation intra année 2015
1 cahier des charges
1 accusé de réception
1 délibération sur les formations payantes

Monsieur le Député Maire,

L'offre de formations inter-collectivités 2015 élaborée par la délégation régionale Martinique du CNFPT Martinique est actuellement en ligne sur notre site internet : www.cnfpt.fr. Vous pouvez d'ores et déjà inscrire en ligne vos agents dans les domaines correspondant aux politiques publiques.

Cependant, si votre collectivité a décidé de mettre en œuvre des projets de modernisation de ses services qui nécessitent une certaine expertise, notre équipe est en capacité de vous accompagner dans ces réalisations qui s'inscrivent dans nos champs d'intervention. Ainsi, nous pouvons mettre en place des formations « intra », au sein de vos services, avec vos agents sur la thématique idoine. Je vous invite donc à nous communiquer **avant le 31 janvier 2015**, délai impératif, les besoins en formation intra de votre collectivité. Passé ce délai, nous ne pourrons pas les prendre en charge. Vos besoins seront donc examinés par la suite avec votre direction des ressources humaines et nous conviendrons ensemble de la programmation des formations collectives dans vos locaux. Il est rappelé que les formations dites « intra » seront organisées selon les modalités suivantes :

- Toutes les prestations relatives à la pédagogie et aux intervenants sont à la charge de la délégation à l'exception des formations payantes (ci-joint copie de la délibération du Conseil d'administration du CNFPT du 5 novembre 2014 sur les formations payantes) ;
- Conformément à la délibération du Conseil d'administration du CNFPT du 25 janvier 2012, les frais de restauration des stagiaires ne sont pas pris en compte par le CNFPT ;
- Les sessions de formation se dérouleront dans vos locaux ;
- L'inscription des agents et les convocations s'effectueront en ligne ;
- A l'issue des formations, une attestation de formation sera délivrée en ligne par le CNFPT à chaque participant ;
- Les formations programmées au catalogue peuvent être délocalisées dans votre collectivité.

.../...

Un bilan des formations « intra » réalisées tout au long de l'année 2015 vous sera adressé en fin d'année.

Persuadés de l'intérêt de cette démarche d'accompagnement au changement que nous menons déjà auprès de plusieurs collectivités, nous espérons que vous répondrez favorablement à notre proposition. Nous restons à votre disposition pour tout éclairage complémentaire et vous invitons à remplir obligatoirement le tableau joint en annexe ainsi que le cahier des charges et à nous en faire retour **au plus tard le 31 janvier 2015**.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Député Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Michel JEAN-BAPTISTE
Délégué Régional

Délégation régionale
Martinique

Fort-de-France, le vendredi 19 décembre 2014

A

Assistante : Sandra SALINIERE-HO
☎ 05 96 70 07 13

N°420/AP/SSH/2014
OBJET : Formations intra 2015
PJ : 1 tableau de recensement des besoins de formation intra année 2015
1 cahier des charges
1 accusé de réception
1 délibération sur les formations payantes

Madame le Maire,

L'offre de formations inter-collectivités 2015 élaborée par la délégation régionale Martinique du CNFPT Martinique est actuellement en ligne sur notre site internet : www.cnfpt.fr. Vous pouvez d'ores et déjà inscrire en ligne vos agents dans les domaines correspondant aux politiques publiques.

Cependant, si votre collectivité a décidé de mettre en œuvre des projets de modernisation de ses services qui nécessitent une certaine expertise, notre équipe est en capacité de vous accompagner dans ces réalisations qui s'inscrivent dans nos champs d'intervention. Ainsi, nous pouvons mettre en place des formations « intra », au sein de vos services, avec vos agents sur la thématique idoine. Je vous invite donc à nous communiquer **avant le 31 janvier 2015**, délai impératif, les besoins en formation intra de votre collectivité. Passé ce délai, nous ne pourrons pas les prendre en charge. Vos besoins seront donc examinés par la suite avec votre direction des ressources humaines et nous conviendrons ensemble de la programmation des formations collectives dans vos locaux. Il est rappelé que les formations dites « intra » seront organisées selon les modalités suivantes :

- Toutes les prestations relatives à la pédagogie et aux intervenants sont à la charge de la délégation à l'exception des formations payantes (ci-joint copie de la délibération du Conseil d'administration du CNFPT du 5 novembre 2014 sur les formations payantes) ;
- Conformément à la délibération du Conseil d'administration du CNFPT du 25 janvier 2012, les frais de restauration des stagiaires ne sont pas pris en compte par le CNFPT ;
- Les sessions de formation se dérouleront dans vos locaux ;
- L'inscription des agents et les convocations s'effectueront en ligne ;
- A l'issue des formations, une attestation de formation sera délivrée en ligne par le CNFPT à chaque participant ;
- Les formations programmées au catalogue peuvent être délocalisées dans votre collectivité.

.../...

Un bilan des formations « intra » réalisées tout au long de l'année 2015 vous sera adressé en fin d'année.

Persuadés de l'intérêt de cette démarche d'accompagnement au changement que nous menons déjà auprès de plusieurs collectivités, nous espérons que vous répondrez favorablement à notre proposition. Nous restons à votre disposition pour tout éclairage complémentaire et vous invitons à remplir obligatoirement le tableau joint en annexe ainsi que le cahier des charges et à nous en faire retour **au plus tard le 31 janvier 2015**.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Michel JEAN-BAPTISTE
Délégué Régional

Délégation régionale
Martinique

Fort-de-France, le vendredi 19 décembre 2014

A

Assistante : Sandra SALINIERE-HO
☎ 05 96 70 07 13

N°420/AP/SSH/2014
OBJET : Formations intra 2015
PJ : 1 tableau de recensement des besoins de formation intra année 2015
1 cahier des charges
1 accusé de réception
1 délibération sur les formations payantes

Monsieur le Maire,

L'offre de formations inter-collectivités 2015 élaborée par la délégation régionale Martinique du CNFPT Martinique est actuellement en ligne sur notre site internet : www.cnfpt.fr. Vous pouvez d'ores et déjà inscrire en ligne vos agents dans les domaines correspondant aux politiques publiques.

Cependant, si votre collectivité a décidé de mettre en œuvre des projets de modernisation de ses services qui nécessitent une certaine expertise, notre équipe est en capacité de vous accompagner dans ces réalisations qui s'inscrivent dans nos champs d'intervention. Ainsi, nous pouvons mettre en place des formations « intra », au sein de vos services, avec vos agents sur la thématique idoine. Je vous invite donc à nous communiquer **avant le 31 janvier 2015**, délai impératif, les besoins en formation intra de votre collectivité. Passé ce délai, nous ne pourrons pas les prendre en charge. Vos besoins seront donc examinés par la suite avec votre direction des ressources humaines et nous conviendrons ensemble de la programmation des formations collectives dans vos locaux. Il est rappelé que les formations dites « intra » seront organisées selon les modalités suivantes :

- Toutes les prestations relatives à la pédagogie et aux intervenants sont à la charge de la délégation à l'exception des formations payantes (ci-joint copie de la délibération du Conseil d'administration du CNFPT du 5 novembre 2014 sur les formations payantes) ;
- Conformément à la délibération du Conseil d'administration du CNFPT du 25 janvier 2012, les frais de restauration des stagiaires ne sont pas pris en compte par le CNFPT ;
- Les sessions de formation se dérouleront dans vos locaux ;
- L'inscription des agents et les convocations s'effectueront en ligne ;
- A l'issue des formations, une attestation de formation sera délivrée en ligne par le CNFPT à chaque participant ;
- Les formations programmées au catalogue peuvent être délocalisées dans votre collectivité.

.../...

Un bilan des formations « intra » réalisées tout au long de l'année 2015 vous sera adressé en fin d'année.

Persuadés de l'intérêt de cette démarche d'accompagnement au changement que nous menons déjà auprès de plusieurs collectivités, nous espérons que vous répondrez favorablement à notre proposition. Nous restons à votre disposition pour tout éclairage complémentaire et vous invitons à remplir obligatoirement le tableau joint en annexe ainsi que le cahier des charges et à nous en faire retour **au plus tard le 31 janvier 2015**.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Michel JEAN-BAPTISTE
Délégué Régional

Délégation régionale
Martinique

Fort-de-France, le vendredi 19 décembre 2014

A

Assistante : Sandra SALINIERE-HO
☎ 05 96 70 07 13

N°420/AP/SSH/2014
OBJET : Formations intra 2015
PJ : 1 tableau de recensement des besoins de formation intra année 2015
1 cahier des charges
1 accusé de réception
1 délibération sur les formations payantes

Madame la Présidente,

L'offre de formations inter-collectivités 2015 élaborée par la délégation régionale Martinique du CNFPT Martinique est actuellement en ligne sur notre site internet : www.cnfpt.fr. Vous pouvez d'ores et déjà inscrire en ligne vos agents dans les domaines correspondant aux politiques publiques.

Cependant, si votre collectivité a décidé de mettre en œuvre des projets de modernisation de ses services qui nécessitent une certaine expertise, notre équipe est en capacité de vous accompagner dans ces réalisations qui s'inscrivent dans nos champs d'intervention. Ainsi, nous pouvons mettre en place des formations « intra », au sein de vos services, avec vos agents sur la thématique idoine. Je vous invite donc à nous communiquer **avant le 31 janvier 2015**, délai impératif, les besoins en formation intra de votre collectivité. Passé ce délai, nous ne pourrons pas les prendre en charge. Vos besoins seront donc examinés par la suite avec votre direction des ressources humaines et nous conviendrons ensemble de la programmation des formations collectives dans vos locaux. Il est rappelé que les formations dites « intra » seront organisées selon les modalités suivantes :

- Toutes les prestations relatives à la pédagogie et aux intervenants sont à la charge de la délégation à l'exception des formations payantes (ci-joint copie de la délibération du Conseil d'administration du CNFPT du 5 novembre 2014 sur les formations payantes) ;
- Conformément à la délibération du Conseil d'administration du CNFPT du 25 janvier 2012, les frais de restauration des stagiaires ne sont pas pris en compte par le CNFPT ;
- Les sessions de formation se dérouleront dans vos locaux ;
- L'inscription des agents et les convocations s'effectueront en ligne ;
- A l'issue des formations, une attestation de formation sera délivrée en ligne par le CNFPT à chaque participant ;
- Les formations programmées au catalogue peuvent être délocalisées dans votre collectivité.

.../...

Un bilan des formations « intra » réalisées tout au long de l'année 2015 vous sera adressé en fin d'année.

Persuadés de l'intérêt de cette démarche d'accompagnement au changement que nous menons déjà auprès de plusieurs collectivités, nous espérons que vous répondrez favorablement à notre proposition. Nous restons à votre disposition pour tout éclairage complémentaire et vous invitons à remplir obligatoirement le tableau joint en annexe ainsi que le cahier des charges et à nous en faire retour **au plus tard le 31 janvier 2015**.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Michel JEAN-BAPTISTE
Délégué Régional

Délégation régionale
Martinique

Fort-de-France, le vendredi 19 décembre 2014

A

Assistante : Sandra SALINIERE-HO
☎ 05 96 70 07 13

N°420/AP/SSH/2014
OBJET : Formations intra 2015
PJ : 1 tableau de recensement des besoins de formation intra année 2015
1 cahier des charges
1 accusé de réception
1 délibération sur les formations payantes

Monsieur le Président,

L'offre de formations inter-collectivités 2015 élaborée par la délégation régionale Martinique du CNFPT Martinique est actuellement en ligne sur notre site internet : www.cnfpt.fr. Vous pouvez d'ores et déjà inscrire en ligne vos agents dans les domaines correspondant aux politiques publiques.

Cependant, si votre collectivité a décidé de mettre en œuvre des projets de modernisation de ses services qui nécessitent une certaine expertise, notre équipe est en capacité de vous accompagner dans ces réalisations qui s'inscrivent dans nos champs d'intervention. Ainsi, nous pouvons mettre en place des formations « intra », au sein de vos services, avec vos agents sur la thématique idoine. Je vous invite donc à nous communiquer **avant le 31 janvier 2015**, délai impératif, les besoins en formation intra de votre collectivité. Passé ce délai, nous ne pourrons pas les prendre en charge. Vos besoins seront donc examinés par la suite avec votre direction des ressources humaines et nous conviendrons ensemble de la programmation des formations collectives dans vos locaux. Il est rappelé que les formations dites « intra » seront organisées selon les modalités suivantes :

- Toutes les prestations relatives à la pédagogie et aux intervenants sont à la charge de la délégation à l'exception des formations payantes (ci-joint copie de la délibération du Conseil d'administration du CNFPT du 5 novembre 2014 sur les formations payantes) ;
- Conformément à la délibération du Conseil d'administration du CNFPT du 25 janvier 2012, les frais de restauration des stagiaires ne sont pas pris en compte par le CNFPT ;
- Les sessions de formation se dérouleront dans vos locaux ;
- L'inscription des agents et les convocations s'effectueront en ligne ;
- A l'issue des formations, une attestation de formation sera délivrée en ligne par le CNFPT à chaque participant ;
- Les formations programmées au catalogue peuvent être délocalisées dans votre collectivité.

.../...

Un bilan des formations « intra » réalisées tout au long de l'année 2015 vous sera adressé en fin d'année.

Persuadés de l'intérêt de cette démarche d'accompagnement au changement que nous menons déjà auprès de plusieurs collectivités, nous espérons que vous répondrez favorablement à notre proposition. Nous restons à votre disposition pour tout éclairage complémentaire et vous invitons à remplir obligatoirement le tableau joint en annexe ainsi que le cahier des charges et à nous en faire retour **au plus tard le 31 janvier 2015**.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Michel JEAN-BAPTISTE
Délégué Régional